District Football Charente

JURIDICTIONS

SAISON 2023-2024

RELEVE DES SANCTIONS

N°7 DU 23 11 2023

Commission : Discipline
Date : 23 novembre 2023

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	18 11 23	AS MERPINS	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 11 23	41€
D1	18 11 23	AS MERPINS	2 matchs de suspension	Art.1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 11 23	41€
D1	19 11 23	JS SIREUIL	1 match de suspension	Art.1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 11 23	41€
D2	19 11 23	ES CHAMPNIERS	4 matchs de suspension	Art.3 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 11 23	41€
D2	19 11 23	JARNAC SPORTS	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 11 23	41€
D3	21 10 23	AS BRIE	4 matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	41€
D3	21 10 23	AS BRIE	10 matchs de suspension dont 5 avec sursis	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 23	96€

SIÈGE SOCIAL
125 RUE D'ANGOULÊME - 16400 PUYMOYEN
TÉL. 05.45.61.44.83 / DISTRICT@FOOT16.FFF.FR

D3	19 11 23	ES LINARS	3 matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art.3 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 11 23	41€
D3	19 11 23	JARNAC SPORTS	1 match de suspension	Art.1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 11 23	41€
D3	19 11 23	ENT NERCILLAC REPARSAC	1 match de suspension	Art.1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 11 23	41€
D4	10 09 23	GSFP GOND PONTOUVRE	10 matchs de suspension dont 3 avec sursis	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 09 23	261€
D4	19 11 23	FC CHARENTE LIMOUSINE	1 match de suspension	Art.1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 11 23	41€
D4	19 11 23	AS MOSNAC	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	20 11 23	À déterminer ultérieurement
D4	19 11 23	AS MOSNAC	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	20 11 23	À déterminer ultérieurement

Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.

Le Président : Pierre LARROUY ***Le Secrétaire : Marcel BUISSON***